Département de la Manche Arrondissement de Saint-Lô Canton de Pont-Hébert Accusé de réception en préfecture 050-215004557-20240528-DE202405(8-DE Date de télétransmission : 06/06/2024 Date de réception préfecture : 06/06/2024 2024 - 05/10

## Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mai 2024 Date d'Affichage 04 iuin 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST (arrivée à 21h20), Pauline BOSCHER, Stéphane

LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE

BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

M. Benoît LAVARDE remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient absents excusés et représentés : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE.

## OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°05/10 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION EOLE POUR LA PARTICIPATION AU RELAIS PEDESTRE DE L'ELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le versement d'une subvention à l'association EOLE d'un montant de 360 € maximum sur justificatif correspondant au repas des signaleurs, coureurs, bénévoles du relais pédestre de l'Elle à raison de 12 € par repas. Pour la commune de 5t Clair sur l'Elle, 2 équipes soit 25 coureurs participeront au relais pédestre de l'Elle.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Benoît LAVARDE

Maryvonne RAIMBEAULT

Audite

Maryvonne RAIMBEAULT